Docusign Envelope ID: 23D307E2-20BA-8538-802C-69234CAE3653

A&M BROTHER
EURL au capital de 2 000 euros,
immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro 849 524 913,
dont le siège social est situé 13 RUE ROMAIN GARY 94320 THIAIS

TEXTE DE LA DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2026

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'associé unique rappelle que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 5 246,65 euros.

L'associé unique décide d'affecter l'intégralité du bénéfice comptabilisé à l'issue de l'exercice à l'apurement à due concurrence des pertes antérieures inscrites au compte « report à nouveau ».

Le compte « report à nouveau » présentera désormais un solde débiteur de 962,79 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

L'associé unique rappelle que par décision prise en application de l'article L223-42 du Code de commerce, du fait de pertes rendant les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, il n'a pas été décidé la dissolution anticipée de la Société.

L'associé unique indique qu'il résulte du bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2025 soumis à son approbation, que les capitaux propres de la Société ont été reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Par conséquent, l'associé unique décide de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés, relative à la régularisation de la situation de la Société et à la suppression de la mention relative à ces capitaux propres sur son Kbis. Tous pouvoirs seront éventuellement conférés afin de réaliser les formalités y afférentes.

Le gérant

Zone de signature
Signé par :
MEKKAM Naïm
724FB846ACAF421...

Certifié conforme